

Compte rendu de la réunion de la commission des juges du 10 avril 2025 à 20h

Présents : Virginie Lapouge ; Loïc Delhommeau ; Jean DUBUSSE ; Dominique Lanos ; Yves Luguerne ; Dominique Deshayes

1) Présentation de l'équipe :

Chaque membre de la commission s'est présenté rapidement

2) Mise à jour du règlement intérieur de la commission juge (point relevé)

a) Composition :

Correction apportée : « Elle est composée de 8 membres dont un secrétaire »

b) Mission :

Le suivi des juges est effectué par chaque représentant de section. Un bilan annuel sera effectué en fin d'année par le secrétaire après avoir recueilli les informations auprès de chaque représentant de section.

c) Durée et conditions de validité du statut de juge :

La durée qui était initialement de 5 ans sans avoir exercé, semble trop longue pour la majorité des membres. Une durée de trois ans serait souhaitable, avec un accompagnement par un juge expérimenté ou de son représentant de section lors de sa première reprise de fonction de juge. Le débat n'est pas clos. Le sujet reste à la discussion et sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

d) Qualification de juge

La qualification de juge international reste sous la proposition du secrétaire de la commission juge, après accord de l'ensemble de la commission juge et du comité directeur. Le titre de juge international ne conduit pas systématiquement à la validation de juge national. Pour la nomination au titre de juge national, une formation interne devra être effectuée comme le reprend le livret FORMATION & QUALIFICATIONJUGE FFMN, HABILITATION « TUTEUR FFMN ».

Il est demandé à l'ensemble des juges d'effectuer un accompagnement pour les candidats « dys » qui peuvent rencontrer des difficultés lors des écritures (formulaire de candidature ou du questionnaire de fin de stage).

e) Formation :

Il devra être intégré dans la formation des juges, une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent, mais à ce propos, la durée de validité reste évasive pour nous. Un courrier devra être réalisé à ce sujet au médecin de la FFMN, ou/ et, au Comité Olympique pour une confirmation.

3) Indemnisation des juges

Ce paragraphe concernait la section MRC. Samuel CAILLET devra renvoyer rapidement la proposition de remboursement au comité directeur pour validation. Ce sujet a été longuement débattu lors de la réunion du 19 mars 2025 et revu le 31 mars 2025. Il devra également créer le paragraphe pour son intégration dans le règlement Financier.

4) Mise à jour de la liste des juges (uniquement MRC)

Costa Gérald => Licence accompagnant incompatible avec tant que juge

DD va envoyer un courrier pour connaître son souhait ? Veut-il rester juge ? **(fait le 03/05/25)**

Bonifay Christophe => sans licence

DD va envoyer un courrier pour connaître son souhait ? Veut-il rester juge ? **(fait le 03/05/25)**

Rose Xavier => à demander une mise en indisponibilité

DD va envoyer un courrier pour connaître son souhait ? Veut-il rester juge ? Le statut d'indisponibilité n'est pas permanent. **(fait le 03/05/25)**

Bonin Yannis => sans licence

+ courrier de Y. COSTA nous disant qu'il ne fait plus partie du club de Nanterre

DD va envoyer un courrier pour connaître son souhait. Veut-il rester juge ? **(fait le 03/05/25)**

Aubrée Hugo => demande de reprise de sa formation à compter de septembre 2025 reçue

DD va mettre à jour la liste des juges en supprimant sa suspension

5) Proposition de rajout sur formulaire « demande de formation de juge »

Il a été proposé de rajouter « les motivations de la candidature » Les avis divergent, la proposition reste en suspens, à délibérer lors de la prochaine réunion. Les membres craignant que le fait de devoir rédiger ses motivations puisse être un frein aux candidatures.

Fin de la réunion 21H15

Dominique